

COMMUNE DE LA SAULSOTTE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le vingt-trois juillet deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente compte tenu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Monsieur DELORME Gérard, Maire.

Présents : MM DELORME, MONOS, LE CROM, DUPONT, MATTHYS, DELVRIE, IRDEL, GIRAULT, MARTINEAU, MAUCLAIR, LIVIN, VAILLANT, PASQUET, FORTUNE, VIARD

Absents excusés : néant

Absents : néant

Ouverture de la séance à 20H00.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et fait procéder à l'appel. Il dit que le quorum est atteint.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MONOS Michelle

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 JUILLET 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance 01 JUILLET 2020.

2020 -27 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	861 271	861 271
INVESTISSEMENT	822 871	822 871
TOTAL	1 684 142	1 684 142

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages, adopte le budget primitif 2020 de la commune, annexé à la présente délibération, comme arrêté ci-dessus.

M. PASQUET Guy vote contre en exprimant le souhait de voir baisser la taxe foncière.

2020-28 PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020

La commune accueille dans ses écoles élémentaire et maternelle 12 enfants résidant à Montpothier, 1 à Plessis-Barbuis.

En application des dispositions des articles L 212-8 et R 212-21 du code de l'éducation, ces communes sont tenues de participer aux charges de fonctionnement.

Compte tenu des dépenses liées au fonctionnement de ces établissements, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-FIXE comme suit la participation financière par élève au titre de l'année 2019/2020 compte tenu de la variation de + 0.9267 % de l'indice des prix à la consommation valeur 09/2019 par rapport à valeur 09/2018 :

Ecole élémentaire : 303 €

Ecole maternelle : 738€

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de La Saulsotte, la commune de Montpothier et la commune de Plessis-Barbuise.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21 H 00.

La Secrétaire de séance,


Michelle MONOS



Le Maire,


Gerard DELORME